



Journée de recrutement en présentiel exclusive aux enseignant-e-s légalement qualifié-e-s et non légalement qualifié-e-s en adaptation scolaire, au primaire et spécialiste-s en musique * - Secteur des jeunes – 20 novembre 2024

Vous souhaitez aider les élèves à développer leur potentiel ? Vous êtes à la recherche d'un nouveau défi ? Vos compétences pourraient vous permettre de faire une différence dans le parcours académique de plusieurs élèves !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des enseignant-e-s qualifié-e-s et non légalement qualifié-e-s en adaptation scolaire, au primaire et spécialiste-s en musique, afin de pourvoir des affectations spécifiques à temps plein et à temps partiel.

Postulez afin de venir nous rencontrer lors de la journée de recrutement du 20 novembre prochain. **Les personnes dont les candidatures seront retenues et dont le dossier sera complet repartiront avec une confirmation d'embauche le jour même.** Assurez-vous d'être disponible pour cette journée de recrutement en présentiel. **Faites-vite les places sont limitées !**

Cette journée de recrutement est sur invitation seulement. Seules les personnes correspondant aux profils de qualification, pour les champs suivants et qui seront disponibles pour pourvoir une affectation, seront contactées :

- **Adaptation scolaire**
- **Primaire**
- **Musique au primaire et secondaire**

Si vous n'êtes pas disponible pour cette journée, veuillez postuler sur l'affichage régulier :

- [Enseignant-e-s légalement qualifié-e-s](#)
- [Enseignant-e-s non légalement qualifié-e-s](#)

Enseigner au CSSDM, c'est :

- Accéder au programme d'insertion professionnelle des enseignants du CSSDM, d'une durée allant jusqu'à cinq ans.
- Bénéficier de formations rémunérées destinées aux enseignants débutants, données par du personnel qualifié du CSSDM.
- Découvrir une variété de territoires couvrant toute l'île de Montréal.
- Avoir la possibilité de vous développer professionnellement au sein d'établissements ayant des projets éducatifs stimulants (expo sciences, sciences, arts, etc.).
- S'assurer de travailler dans un établissement scolaire d'accès facile en transport en commun.
- Bénéficier de rabais pour les employés (activités physiques, transport, téléphonie, lunetterie, informatique, lecture, etc.).

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Rôle et responsabilités

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à soutenir les apprentissages d'élèves du primaire (4 à 12 ans environ) ou du secondaire (12 à 21 ans) à risque, en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en vue de favoriser leur réussite personnelle, scolaire et sociale.

Qualifications requises :

Option 1 : Enseignant-e-s légalement qualifié-e-s

- Être titulaire d'un permis d'enseigner ou d'un brevet d'enseignement.
- Avoir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC).

Option 2 : Enseignant-e-s NON légalement qualifié-e-s en adaptation scolaire

Profil 1 :

- Détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée de 3 ans dans une discipline enseignée dans les écoles du CSSDM en formation générale des jeunes (FGJ) ou dans un domaine connexe (psychologie, psychoéducation, travail social, sciences de l'éducation)
- Avoir de l'expérience pertinente acquise au cours des 5 dernières années, idéalement avec des personnes handicapées ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA)

Profil 2 :

- Détenir un baccalauréat quelle que soit la discipline
ET
 - un certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en TSA
OU
 - un DESS en intervention comportementale avec la clientèle TED
OU
 - un DESS en évaluation, intervention et soutien psychologique chez une clientèle possédant une déficience intellectuelle
OU
 - DEC en éducation spécialisée
- avoir de l'expérience pertinente acquise au cours des 5 dernières années, idéalement avec des personnes handicapées ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA)

Profil 3 (Mesure temporaire pour pallier la pénurie de personnel)*:

Détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée de 3 ans.

ET

- avoir acquis une année d'expérience en enseignement, de préférence auprès de jeunes ou de groupes de jeunes entre 4 et 21 ans, et ce au cours des 5 dernières années
OU
- avoir de l'expérience pertinente avec des personnes handicapées ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA) acquise au cours des 5 dernières années

*Les candidats répondant à ce profil devront obligatoirement occuper une affectation dans une classe en adaptation scolaire et ce, dès leur embauche.

Option 3 : Enseignant-e-s NON légalement qualifié-e-s (anglais, arts, éducation physique, musique)

Profil 1 :

- Détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée de 3 ans dans une discipline enseignée dans les écoles du CSSDM en formation générale des jeunes (FGJ).
- Avoir acquis une année d'expérience éducative (en enseignement, en animation, en formation ou en encadrement, de préférence auprès de jeunes ou de groupes de jeunes entre 4 et 21 ans) de préférence en français, et ce, au cours des 5 dernières années.
- Avoir de l'intérêt pour s'engager dans un parcours qualifiant en enseignement.
- Maîtrise du français parlé et écrit.

Profil 2 :

- Détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée de 3 ans dans un domaine connexe à une discipline enseignée dans les écoles du CSSDM en formation générale des jeunes (FGJ).
- Avoir acquis une année d'expérience en enseignement, de préférence auprès de jeunes ou de groupes de jeunes entre 4 et 21 ans, et ce au cours des 5 dernières années.
- Avoir de l'intérêt pour s'engager dans un parcours qualifiant en enseignement.
- Maîtrise du français parlé et écrit.

Profil 3 :

- Détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans, **quelle que soit la discipline ET avoir débuté** l'un des programmes suivants :
Profil pour le préscolaire et primaire uniquement :

- Certificat en sciences de l'éducation
- Certificat en accompagnement à l'enseignement primaire
- Certificat en éducation préscolaire et en enseignement primaire
- Maîtrise en enseignement au préscolaire et au primaire
- Maîtrise en éducation (avec essai)

Profil pour le secondaire uniquement

- Certificat en accompagnement à l'enseignement secondaire

ET

- Avoir acquis une année d'expérience éducative (en enseignement, en animation, en formation ou en encadrement, de préférence auprès de jeunes ou de groupes de jeunes entre 4 et 21 ans) de préférence en français, et ce, au cours des 5 dernières années.
- Avoir de l'intérêt pour s'engager dans un parcours qualifiant en enseignement.
- Maîtrise du français parlé et écrit.

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Exigences particulières

- Fournir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC) ou s'engager à la transmettre dans un délai prescrit si réussite du processus de sélection (des conditions s'appliquent).
- Pour les enseignant-e-s non légalement qualifié-e-s: S'engager à suivre une formation obligatoire dédiée aux enseignants non légalement qualifiés offerte par les Services éducatifs du CSSDM.

Rémunération

Le salaire du personnel enseignant est déterminé en fonction du type d'affectation obtenue :

- Taux de suppléance en vigueur
ou
- Salaire annuel entre **52 799 \$ et 102 857 \$** selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Lors de votre premier contrat, votre échelon salarial est établi par le *Bureau de la dotation* sur la base de votre scolarité et de votre expérience. Une lettre confirmant votre échelon salarial vous est transmise dans les semaines suivant le début du contrat.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées dès l'embauche ou au plus tard dans les deux mois suivants l'obtention d'un premier contrat. Elles permettent le calcul de votre échelon salarial. Au-delà de cette période, l'ajustement de l'échelon s'effectue au 1er juillet de l'année scolaire suivante et n'aura pas d'effet rétroactif à la date de début de votre contrat.

Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

N'attendez plus et partez à la découverte du CSSDM !

Pour postuler : [Cliquez ici](#) pour vous joindre à nous lors de cette journée de recrutement

Date limite pour postuler : 17 novembre 2024 à 23h59

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).